

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Budget ville – exercice 2019 – approbation de la décision modificative n°3

Séance du 2 octobre 2019

Convocation du 26 septembre 2019

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille dix-neuf, le deux octobre à 20 h 13, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le vingt-six septembre se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mmes Sylvie Bléry-Touchet, M. Francis Brunelle, Mme Florence Presson, M. Patrice Pattée, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Monique Pourcelot, M. Jean-Louis Oheix, Mmes Roselyne Holuigue-Lerouge, Claire Vigneron, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Liza Magri, M. Thierry Legros, Mmes Pauline Schmidt, Catherine Lequeux, Claire Beillard-Boudada, Catherine Arnould, Sophie Ganne-Moison, Hélia Cacères, M. Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Dageras, M. Christian Lancrenon

Etaient représentés :

M. Bruno Philippe par Mme Chantal Brault,
Mme Sakina Bohu par Mme Sylvie Bléry-Touchet,
M. Othmane Khaoua par M. Jean-Philippe Allardi,
M. Hachem Alaoui-Benhachem par Mme Sophie Ganne-Moison

Etaient absents non représentés :

M. Xavier Tamby,
M. Thibault Hennion,
M. Timothé Lefebvre

Secrétaire de séance :

Mme Pauline Schmidt

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 2 octobre 2019

OBJET : Budget ville – exercice 2019 – approbation de la décision modificative n°3

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport d'Isabelle Drancy,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29 et D-2342-2 relatif aux dépenses et recettes autorisées par le budget et les décisions modificatives,

Vu le budget pour l'exercice 2019 adopté le 28 mars 2019, les décisions modificatives n°1 et 2 adoptées le 23 mai 2019 et 27 juin 2019,

Considérant que les crédits et les débits doivent être complétés pour faire face aux besoins des services,

Après en avoir délibéré, à la majorité : 7 votes contre (M. Thierry Legros, Mme Sophie Ganne-Moison, MM. Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras, M. Christian Lancrenon ; 1 abstention : Mme Hélia Cacères)

DECIDE de compléter les crédits comme suit du budget 2019 :

	BP 2019	DM 1	DM 2	DM 3	Total budget 2019
Recettes de fonctionnement	44 215 000 €	19 100 €	- €	5 900 €	44 240 000 €
Dépenses de fonctionnement	44 215 000 €	19 100 €	- €	5 900 €	44 240 000 €
Recettes d'investissement	42 385 000 €	- 311 000 €	- €	- 74 000 €	42 000 000 €
Dépenses d'investissement	42 385 000 €	- 311 000 €	- €	- 74 000 €	42 000 000 €

ADOpte la décision modificative n°3 au budget de la ville, exercice 2019, mentionnée dans le tableau annexé.

Et ont signé les membres présents
Pour extrait conforme
le maire

